



# STADE RENNAIS ATHLETISME

## Poussins - Poussines Saison 2018 / 2019

Ce cadre de pratique s'adresse aux enfants nés en **2008 et 2009**.  
Catégorie **Poussins-Poussines**

### **ORGANISATION DU CLUB**

Le STADE RENNAIS ATHLETISME est une association loi 1901.  
Le Président du club est Jean-Charles GICQUEL.

L'adresse du club :

**Stade Courtemanche**                      **13, Rue Zacharie Roussin**    **35700 RENNES**                      **Tél : 02.99.63.91.06**  
Notre adresse électronique est : **contact@staderennaisathle.fr**

En ce qui concerne le groupe des jeunes, la personne contact est Thierry JOURDEN, Tel : 07 69 19 42 02.

### **RESPONSABILITE**

Le Président de l'association est le responsable de toutes les activités.

La licence d'athlétisme permet d'acquérir, entre autre, une assurance pour tous les accidents qui peuvent survenir pendant les séances d'entraînement, les compétitions et les déplacements correspondants. Elle est obligatoire pour participer aux compétitions de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA). Aucune licence ne peut être établie sans certificat médical **avec la mention « athlétisme en compétition »** (ou questionnaire pour renouvellement du certificat).

**Une séance d'entraînement à titre d'essai sera accordée aux nouveaux.**

Les enfants étant mineurs, un cahier de présence sera tenu tout au long de l'année pour chaque séance d'entraînement et compétition.

### **ADHESION - LICENCE – COTISATION**

Pour établir une licence d'athlétisme, il faut :

- **la fiche d'inscription complétée et signée**
- **un certificat médical ou le questionnaire santé pour renouvellement du certificat.**
- **la cotisation de 135 Euros pour l'année**

#### **Aides financières :**

Le club est adhérent du dispositif « Carte Sortir ».

Vous pouvez également avoir des aides auprès de vos employeurs. Au préalable, vous devez demander au club une attestation de cotisation.

### **EQUIPEMENT**

Pour pratiquer il faut :

- Un survêtement
- Un short ou cuissard
- Un vêtement de pluie
- Une paire de chaussures d'entraînement ( training )
- Une bouteille d'eau

Le maillot du club est obligatoire pour participer aux compétitions. Son prix est de 20 Euros.

## **ENTRAINEMENT**

L'entraînement reprendra le **Mercredi 12 Septembre 2018 à 14H00**.

Il y a 1 séance d'entraînement par semaine : le mercredi de 14H00 à 15H30.  
L'entraînement se déroule au Stade Courtemanche.

Des mini-stage ou regroupements ponctuels pourront éventuellement avoir lieu pendant les vacances scolaires.

Les entraînements se feront sous la direction de Thierry JOURDEN et animés également avec d'autres entraîneurs du club.

La régularité à l'entraînement est un facteur de progrès; aussi votre enfant est-il tenu d'assister aux séances au moins trois fois par mois.

L'entraînement est pluri-disciplinaire; cela signifie que les enfants vont pratiquer toutes les disciplines de l'athlétisme. Dans cette catégorie d'âge, il n'y a pas de spécialisation.

En cas d'arrêt temporaire ou définitif de la pratique, nous vous demandons de prévenir le responsable du groupe.

## **COMPETITIONS**

Un calendrier des compétitions sera remis à chacun au cours du mois d'Octobre.

Les compétitions se déroulent en général le Samedi matin ou après midi. En général, 6 à 8 compétitions sont organisées au cours de la saison.

Les enfants se doivent de participer à un minimum de 3 compétitions au cours de l'année.

Les compétitions sont organisées par équipe. Une convocation sera systématiquement envoyée par courriel ou donnée en main propre à l'entraînement 2 semaines avant la compétition.

Les déplacements aux compétitions sont coordonnés par le club. Nous sollicitons les parents pour accompagner les athlètes. Un plan de transport sera établi en début de saison pour permettre aux familles de s'organiser. En règle générale, chaque famille est sollicitée 1 ou 2 fois au cours de la saison.

## **Dates importantes**

**Un temps de questions-réponses** destiné aux parents se tiendra le :

**Mercredi 12 Septembre 2018** avant l'entraînement.

Pour les inscriptions, une permanence aura lieu au stade de Courtemanche le :

**→ Mercredi 4 Juillet 2018 de 14h00 à 20h00.**

**→ Mercredi 5 Septembre 2018 de 14h00 à 20h00.**

Il est également possible d'adresser par voie postale ou de déposer au bureau du club **les dossiers d'inscription complets** à partir du 15 juin 2018.

***Le STADE RENNAIS ATHLETISME souhaite à ses jeunes athlètes une excellente saison sportive.***